

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Apparou, M. Fillon, M. Douillet, M. Decool, Mme Fort, M. Dhuicq, Mme Dalloz, M. Gest,
M. Abad, Mme Genevard et M. Audibert Troin

ARTICLE 33

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place de la péréquation des organismes HLM. Cette péréquation avait été mise en place par le gouvernement précédent afin d'alimenter un fond de solidarité entre les organismes HLM, destiné au financement de la construction et de la réhabilitation de logements. Il convient de le réinscrire dans la loi.